

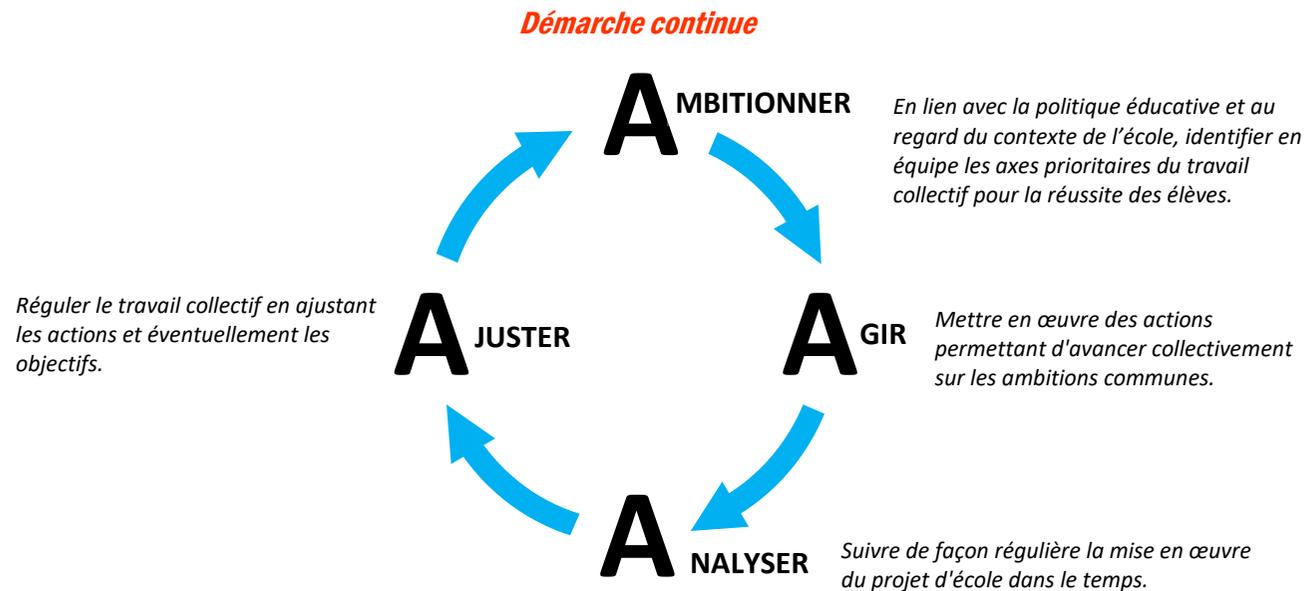
# Le nouveau projet des écoles du Haut-Rhin



## Les principes du nouveau projet d'école

Le nouveau projet d'école du Haut-Rhin a été préparé au sein d'un groupe de travail inter catégoriel réunissant des enseignants, directeurs, conseillers pédagogiques et IEN. Il repose sur plusieurs principes :

- Encourager et professionnaliser le travail collectif en mettant à disposition des équipes des outils pour guider la réflexion et l'auto-évaluation autour des enjeux de l'école. Offrir un accompagnement par l'équipe de circonscription si nécessaire.
- Impulser une démarche continue sur la durée du projet, avec une régulation des actions et éventuellement des objectifs au fur et à mesure des besoins.



*La démarche du nouveau projet d'école est inspirée de la démarche qualité « PDCA » (Plan Do Check Act : Roue de DEMING.) et de l'outil Qualéduc*

## Les objectifs et actions du nouveau projet d'école

Les objectifs du projet d'école sont déterminés autour des trois axes du projet académique :

- Des parcours d'apprentissage pour l'acquisition du socle commun
- Un environnement serein pour renforcer la confiance
- Une école inclusive pour la réussite de tous

Chacun de ces axes devra être investi dans le nouveau projet d'école. Le choix des objectifs repose sur la prise en compte du contexte de l'école, sur les conclusions du bilan du précédent projet et sur la volonté commune d'accroître l'efficacité de l'action collective sur certains des principaux champs d'actions de l'école.

Les équipes déterminent au moins un objectif par axe. Il est toutefois conseillé de limiter les objectifs afin de concentrer l'action commune. Ainsi, un seul objectif par axe semble pertinent pour plus d'efficacité, soit trois objectifs au total pour le projet d'école.

Chacun des objectifs sera ensuite décliné en actions. Certaines d'entre elles concerneront toutes les classes, d'autres seront spécifiques à certains cycles.

## Des outils à disposition

Les équipes sont aidées tout au long de la démarche par la mise à disposition de propositions d'objectifs prédéfinis (annexe 1). Pour chacun des objectifs de la liste, une fiche thématique en décline les principaux enjeux, les actions possibles ainsi que des indicateurs et modalités de suivi. L'ensemble est disponible sur l'espace ressource de la DSDEN, onglet « projet d'école ». Les fiches seront actualisées au fur et à mesure des contributions des circonscriptions.

## Les indicateurs du nouveau projet d'école

Le nouveau projet d'école a l'ambition de faire évoluer l'usage des indicateurs dans une visée pragmatique selon les principes suivants :

- Les indicateurs sont un outil au service de la régulation de l'action collective autour des ambitions communes. Ils doivent permettre un bon suivi des actions et une régulation de celles-ci.
- Les indicateurs peuvent être des éléments qualitatifs et non pas uniquement des éléments numériques. En effet, certaines actions relèvent davantage de bilans qualitatifs basés sur l'analyse faite par les personnes impliquées dans la mise en œuvre de celles-ci que d'indicateurs chiffrés.
- Il n'est pas pertinent de choisir des indicateurs trop généraux liés aux résultats scolaires (exemple : les résultats aux évaluations en maîtrise de la langue). En effet, si ceux-ci doivent guider la réflexion et l'action quotidienne des enseignants, ils ne peuvent toutefois pas être convoqués pour mesurer les effets d'une mobilisation du projet d'école en raison de la multiplicité des facteurs qui concourent à des tels résultats.

## Le calendrier du nouveau projet d'école

Les objectifs du nouveau projet d'école seront définis avant les congés de la Toussaint et présentés au cours du conseil d'école du premier trimestre de l'année scolaire 2018 / 2019.

La définition des actions sera menée ensuite, au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2018 / 2019.

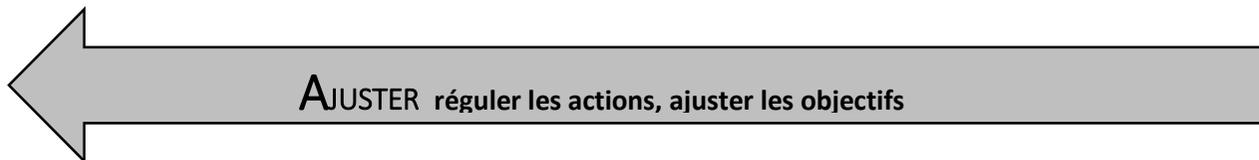
## La validation du nouveau projet d'école

Le nouveau projet s'inscrit dans une démarche qui privilégie l'autonomie des écoles, assortie de la possibilité d'un accompagnement par l'équipe de circonscription. Ainsi, l'avis de l'IEN sera sollicité lors du choix des objectifs. Les demandes et propositions d'accompagnement pourront être formulées à ce stade, le cas échéant.

# Concevoir et suivre le projet d'école



<b>AMBITIONNER</b> 	<b>AGIR</b> 	<b>ANALYSER</b> 
<p><i>objectifs à atteindre</i></p> <p>Identifier en équipe les axes prioritaires du travail collectif pour la réussite des élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Quoi : déterminer un objectif au moins pour chaque axe académique. Des objectifs prédéfinis sont proposés (annexe 1) toutefois, d'autres objectifs peuvent être choisis par les équipes.</li> <li>➤ Qui : les enseignants de l'école sous l'impulsion du directeur avec si possible les partenaires réguliers (parents élus, périscolaire, élus, etc.)</li> <li>➤ Quand : durant la première période de l'année scolaire 2018-2019</li> <li>➤ Comment : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1/ prendre en compte le bilan du précédent projet d'école et conduire une <i>analyse partagée du contexte et de l'action collective de l'équipe</i> (annexe 5).</li> <li>○ 2/ déterminer les objectifs et compléter la <i>fiche objectifs</i> (annexe 2). On pourra se référer aux objectifs prédéfinis et s'aider des <i>fiches outils</i> correspondantes sur l'espace ressources pour identifier les enjeux. Adresser une copie de la fiche objectifs à l'IEN pour avis avant les congés de la Toussaint. Des demandes d'accompagnement à la réflexion et à la mise en œuvre pourront être formulées sur ce document.</li> </ul> </li> <li>➤ Ensuite : Les objectifs pourront être amenés à être ajustés à l'issue des analyses périodiques de régulation menées</li> </ul>	<p><i>actions</i></p> <p>Choisir des actions permettant d'avancer collectivement sur les ambitions communes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Quoi : déterminer des actions à mettre en œuvre pour chaque objectif. On pourra s'aider des <i>fiches outils</i> sur l'espace ressource pour identifier des actions possibles. Certaines actions seront appliquées à toutes les classes, d'autres seront spécifiques à certains cycles ou classes.</li> <li>➤ Qui : les enseignants de l'école</li> <li>➤ Quand : lors de conseils de cycles et/ou de conseils des maîtres</li> <li>➤ Comment : compléter le document <i>projet d'école</i> (annexe 3) et l'adresser à l'IEN pour information avant les congés de Noël 2018</li> </ul>	<p><i>suivi</i></p> <p>Déterminer des modalités et des indicateurs de suivi du projet d'école dans le temps. Suivre la mise en œuvre des actions régulièrement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Quoi : déterminer une méthodologie pour suivre la mise en œuvre des actions dans le temps et leurs résultats. Il est préférable de suivre les actions avec régularité plutôt que d'attendre la fin de l'année scolaire. Effectuer le suivi selon la méthodologie.</li> <li>➤ Qui : les enseignants de l'école sous l'impulsion du directeur</li> <li>➤ Quand : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Définir les modalités de suivi lors de la rédaction du projet d'école, au moment de la détermination des actions.</li> <li>○ Suivre la mise en œuvre des actions au fur et à mesure de la durée de vie du projet d'école lors de conseils de cycles et/ou de conseils des maîtres.</li> </ul> </li> <li>➤ Comment : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ définir un planning de suivi et choisir quelques indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour suivre les actions.</li> <li>○ Identifier les personnes référentes des actions le cas échéant.</li> <li>○ On pourra utiliser l'annexe 4 ou créer d'autres outils de suivi.</li> </ul> </li> </ul>



**régulation** En lien avec les méthodologies définies, réinterroger les actions en fonction de leurs effets autant que de besoin et au minimum chaque année. Un outil spécifique de suivi est mis à disposition (annexe 4). Faire évoluer les objectifs le cas échéant et mettre à jour l'annexe 3. Tenir informé l'IEN.